

---

## **VOLET GOUVERNANCE du Programme OMIDELTA**

**Réaliser une consultation / conception de conduite  
d'une action pilote de sécurisation et de régulation  
de l'utilisation des postes d'eau autonomes (PEA)  
privés dans une commune du Delta de l'Ouémé**

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET - Activité : A.1.3.2**

**ONG ALCRER**

**Octobre 2019**

**SNV**



## **I. Contexte et Justification**

Au Bénin, la disparité du taux de desserte en eau potable des populations a conduit certains acteurs, à recourir à la création des forages privés et des Postes d'eau autonomes (PEA). Cette réponse locale qui n'est suivie par aucune structure de l'État est devenue un danger pour la santé. Prouvée insalubre, l'eau des PEA constitue une menace pour la santé des populations condamnées à y avoir recours. Si leur suppression n'est pas envisagée par les autorités centrales, faute de réponse adéquate, la seule alternative reste l'assurance d'un traitement de l'eau vendue aux communautés.

Les populations n'ont toujours pas conscience qu'elles boivent de l'eau souillée, origine de plusieurs maladies dont elles sont victimes et qui aggravent leur situation de pauvreté. Un manque d'information pour contrer l'ignorance des règles d'hygiène et de propreté s'observe encore dans le contexte actuel d'atteinte des Objectifs de Développement Durable (cibles 6.1, 6.2, 6.4 et 6.5 de l'ODD6) et du Programme d'Actions du Gouvernement 2016-2021 (projets phares 43 et 44). Les forages privés et PEA prolifèrent dans le pays. Actuellement, on les rencontre principalement dans les centres semi-urbains et urbains mais, leurs localités d'implantation pourraient se diversifier assez rapidement, vu leur rythme d'expansion.

La perspective de l'amélioration de la gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement reste un défi dans plusieurs aspects du secteur dont celui de la qualité de l'eau des forages privés et PEA.

C'est dans cette dynamique que le **Volet Gouvernance du programme OmiDelta** Acteurs Non Etatiques financé par l'Ambassade des Pays Bas à travers le Fonds "Acteurs Non Etatiques" géré par la SNV-Bénin<sup>1</sup>, a prévu la réalisation d'une étude prospective sur le développement des forages privés et postes d'eau autonomes dans le Delta de l'Ouémé.

Sous la responsabilité de l'ONG ALCRER, en collaboration avec le Partenariat National de l'Eau (PNE-Bénin) et Social Watch Bénin, une action pilote de sécurisation et de régulation des forages et PEA privés devra être mise en œuvre. A cet effet, le Consortium de mise en œuvre du volet Gouvernance recrute un consultant pour l'identification et la mise en œuvre d'une action pilote de sécurisation et de régulation des forages et PEA privés.

## **II. Objectifs**

L'objectif global de la mission est de contribuer à concevoir une action pilote de sécurisation et de régulation de l'utilisation des PEA privés dans une commune du Delta de l'Ouémé.

De façon spécifique, il s'agit de :

- identifier une commune dans laquelle l'action pilote de sécurisation et de régulation de l'utilisation des postes d'eau autonomes (PEA) sera menée ;
- tenir des séances de travail avec la Direction Générale de l'Eau (DGEau), la Direction Nationale de la Santé Publique (DNSP) et la commune concernée sur les enjeux liés à la sécurisation et le suivi de l'utilisation des forages privés et des PEA ;
- concevoir l'action pilote de sécurisation et de régulation de l'utilisation des PEA privés en collaboration avec la DGEau, la DNSP et la commune concernée ;
- suggérer des actes officiels au niveau local à prendre par le Maire pour réguler la mise en place et la sécurisation des PEA ; et accompagner le conseil communal pour la prise des actes ;
- proposer des partenariats qui se développeront entre des Entreprises ou Groupements de jeunes et la Mairie pour veiller périodiquement sur la qualité de l'eau fournie aux populations par les PEA ;
- proposer des actions pour combler les besoins identifiés en termes de soutiens pour le développement de l'initiative ;
- assurer la formation des agents communaux en relation avec les structures nationales et SDE à cette fin ;
- faire des recommandations applicables à la commune identifiée.

## **III. Résultats attendus**

Les résultats attendus de cette mission sont les suivants :

- la commune dans laquelle l'action pilote de sécurisation et de régulation de l'utilisation des postes d'eau autonomes (PEA) sera menée est identifiée ;
- des séances de travail avec la Direction Générale de l'Eau (DGEau), la Direction Nationale de la Santé Publique (DNSP) et la commune concernée sont tenues pour la sécurisation et le suivi de l'utilisation des forages privés et des PEA ;

---

<sup>1</sup>SNV-BENIN : Organisation Néerlandaise de Développement

- l'action pilote de sécurisation et de régulation de l'utilisation des PEA privés en collaboration avec la DGEau, la DNSP et la commune concernée est mis en œuvre ;
- des actes officiels au niveau local à prendre par les Maires pour réguler la mise en place et la sécurisation des PEA sont pris ou proposés ou en cours d'étude au niveau du conseil communal ;
- au moins un partenariat est mis en place entre des Entreprises ou Groupements de jeunes et la Mairie pour veiller périodiquement sur la qualité de l'eau fournie aux populations par les PEA ;
- un appui est donné pour le développement de l'initiative ;
- la formation des agents communaux est assurée ;
- des recommandations sont faites à la commune pour assurer un meilleur service d'eau potable aux communautés à la base.

#### **IV. Méthodologie**

La mission de consultation pour la mise en œuvre d'une action pilote de sécurisation et de régulation de l'utilisation des forages et postes d'eau autonomes (PEA) privés dans une commune du Delta de l'Ouémé sera réalisée sur la base des résultats de l'étude prospective sur le développement des forages privés et postes d'eau autonomes dans le Delta de l'Ouémé.

L'étude permettra d'avoir une méthodologie et une feuille de route claires et précises de sécurisation et de régulation de l'utilisation des forages et postes d'eau autonomes (PEA) privés dans une commune pour son implémentation facile dans les communes.

Les informations et données attendues de la mission porteront sur les éléments qui motivent le choix de la commune dans laquelle l'action pilote de sécurisation et de régulation de l'utilisation des forages et PEA privés sera conduite ; ainsi que sur tous les résultats attendus de la présente mission.

Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative.

Le/la consultant(e) proposera dans le rapport de démarrage les techniques et outils pertinentes pour l'atteinte des objectifs de la mission et produire un rapport qui présentera les résultats de la mission. Le rapport de la mission sera validé au cours d'un atelier.

Le/la consultant(e) sera recruté (e) sur la base d'une offre technique et d'une offre financière fournies suite à un avis à manifestation d'intérêt.

#### **V. Durée et période de la mission**

La durée de la mission sera au maximum de vingt (20) hommes/jours à partir de la date de signature du contrat.

La période de la mission est en novembre 2019.

#### **VI. Profil du consultant**

Le/la consultant(e) doit avoir des compétences et expériences avérées en matière de gestion des infrastructures hydrauliques ou dans le domaine de l'hydraulique villageoise au Bénin et répondant aux critères de qualification suivants :

- **être titulaire d'un diplôme de niveau minimum BAC+ 5 en Sciences de l'Eau ou Génie Rural ;**
- **avoir au moins dix (10) années d'expériences** dans le domaine de la problématique de gestion des infrastructures hydrauliques en général et de l'hydraulique villageoise en particulier ;
- avoir réalisé au moins deux (2) missions de diagnostic ou d'évaluation du service public de l'eau potable en milieu rural au cours des dix (10) dernières années ;
- avoir réalisé une mission sur les postes d'eau autonomes (PEA) privés serait un atout.

#### **VII. Livrables**

Les livrables attendus de la présente mission sont :

- un rapport de démarrage ;
- un rapport provisoire de la mission ; qui sera validé par des acteurs identifiés au cours d'un atelier ;
- un rapport final intégrant la prise en compte des observations, amendements et recommandations issus de l'atelier de validation

Tous ces rapports seront déposés en version électronique et en version papier en trois exemplaires au secrétariat de l'ONG ALCRER.

## VIII. Sélection

La sélection sera faite en deux (2) phases :

- **Phase de « Présélection »** : Le dossier de candidature doit respecter les critères de qualification du profil de consultant au point VI.
- **Phase de « Sélection »** : Seuls les candidats retenus à la phase de présélection seront contactés en temps opportun par l'ONG ALCRER pour participer la consultation restreinte.

## IX. Dépôt des dossiers

**Phase de présélection** : Toute personne intéressée et ayant le profil demandé peut déposer un dossier comportant un curriculum vitae (CV) actualisé et signé, les preuves des missions effectuées et des expériences similaires, une copie de la fiche de l'Identifiant Fiscal Unique (IFU) et une lettre de manifestation d'intérêt au secrétariat de l'ONG ALCRER sis Immeuble TOMEDE à 100 m de la télévision Canal 3 en allant au carrefour Bénin Marché ou Bank Of Africa (BOA), C/2124 D / Agence Atlantique Assurances, Quartier Mènonin, Cotonou, 01 BP 2769, Tél. : 94 19 16 13, E-mail : [alcrerpara@yahoo.fr](mailto:alcrerpara@yahoo.fr)

Les dossiers de candidature doivent être mis sous pli dans une enveloppe portant la mention « **Action pilote de sécurisation et de régulation de l'utilisation PEA privés / OmiDelta** ».

Toute demande de clarification peut être adressée par courrier électronique à l'adresse mail de de l'ONG ALCRER.

La date d'ouverture est fixée au **lundi 28 octobre 2019**.

La date clôture de dépôt des dossiers est fixée au **vendredi 8 novembre 2019 à 17 heures**.

L'ONG ALCRER se réserve le droit de ne pas donner suite à cet avis à manifestation d'intérêt.